



Résidence laisser à l'abandon par le bailleur

Par **Starscream**, le **19/02/2012** à **00:08**

Bonjour,
J'habite dans une résidence HLM dont le bailleur est logirep (pour ne pas le citer) qui est laisser à l'abandon : plus de gardien sur le site depuis plus d'un an, nombreux dis fonctionnements dans les bâtiments (serrure porte hall cassé depuis plus de 8 mois dans plusieurs bâtiments,lumières des parties communes), ménage bâclé , sortie des containers à ordures non suivi et par ailleurs , les charges augmentent fortement!
Le bailleur a- t-il l'obligation de tenir en état la résidence ?
Un recours des locataires est il possible devant la justice face au laxisme du bailleur qui perçoit des charges alors que la résidence est laisser à l'abandon?
Merci de vos réponse
Alex